

Photo : Christian Muller

Assemblées Générales des GGC

Pages 4 à 8

Approche écologique et historique du cerf dans le massif vosgien

Pages 12-13

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr



FORMULA AUTOMOBILES

À 10 MN DE STRASBOURG



MASERATI
GranTurismo 4.7 S
BVR
2009, 47 468 km
65 700 €



BMW X4 F26
XDRIVE20D 190
10CV M SPORT
2015, 7 000 km
53 800 €



JEEP WRANGLER 2
II 2.8 CRD 200
POLAR
2015, 33 884 km
31 900 €



CHEVROLET
Corvette C6 Cabriolet
V8 6.2
2008, 11 500 km
44 900 €



PORSCHE
CAYENNE 2
II 4.8 V8 500 TURBO
2010, 65 000 km
59 900 €



MERCEDES
CLASSE M2
II ML 320 CDI 7GTRONIC
2007, 89 000 km
25 800 €



FORD MUSTANG 6
COUPÉ FASTBACK 5.0
GT BVA6
2016, 150 km
58 900 €



PORSCHE
911 TYPE 997
3.8 CARRERA 4S
2010, 46 500 km
71 900 €



PORSCHE
911 TYPE 996
3.8 CARRERA TARGA
2004, 82 000 km
38 800 €



LAND ROVER
RANGE ROVER SPORT 2
II 3.0 TDV6 258 Dynamic
2013, 30 000 km
66 900 €

www.formula-automobiles.com **03 88 14 14 44**

PDA Région de Brumath - 1 rue de Londres - 67670 MOMMENHEIM - contact@formula-automobiles.com



Hugui Boquel
Responsable
du service administratif
03 88 79 83 85



Camille Ferrer
Comptabilité



Alexandra Barthel-Dick
Secrétariat



Valérie Villard
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable
du service technique
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Agent technique
06 86 80 24 85

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • **Tél. 03 88 79 12 77** • Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr
Horaires de réception et accueil téléphonique: **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption
Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

S O M M A I R E

Assemblées générales des GGC	4-8
Grand gibier autour de Saverne dans les années 1930	10-11
Approche écologique et historique du cerf dans le massif vosgien	12-13
Comptes-rendus	14-15
Recrutement	15
Dégâts de sangliers / Agrainage	16
Enquête blaireau	17
Journée des piègeurs	18
Rencontres Saint-Hubert Chiens de chasse	19
Brèves	20
Petites annonces	22



Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment au soutien
de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

E D I T O R I A L

Le cerf noble, der Edelhirsch

Le cerf est sans doute parmi les espèces « gibier », l'animal le plus adoré dans le monde. Il est par exemple vénéré au Mexique par les Indiens Huichols de la Sierra Madre. Le cerf bleu est élevé au rang de Dieu par ces chasseurs primitifs. Les résultats des analyses et des recherches paléolithiques montrent qu'à l'alimentation et à la fabrication d'outils s'ajoutait aussi un domaine symbolique. Plus récemment en France les nobles se réservaient la chasse au cerf, alors que le petit gibier pouvait être chassé par les manants. Avec la révolution française le cerf perdit aussi ses lettres de noblesse et fut ainsi livré à la cupidité des nouveaux propriétaires terriens. Il a ainsi failli disparaître du massif vosgien en une centaine d'années. La forêt profonde du Donon, coté mosellan, lui a permis d'éviter l'extinction qui était la règle en France profonde. Les pays d'Europe centrale ont aussi vu leurs populations de cerfs décimées par ces générations qui étaient persuadées que la nature a été créée par le Bon Dieu pour les hommes. Fin des années 50, le cerf mâle était considéré comme nuisible en Alsace et chassable jusqu'au 1^{er} mars. Aucun cerf mâle ne dépassait alors les 3 ans. Il a fallu attendre le milieu des années 70 avec MM. Urban, Heil et Pfister et les créations des premiers groupements d'intérêts cynégétiques pour que cette espèce soit à nouveau respectée. Espérons que les générations futures de chasseurs auront le même respect pour le cerf.

Les analyses sociologiques récentes montrent à nouveau l'intérêt de nos concitoyens du Grand Est pour le cerf qui est devenu une espèce patrimoniale. Il fait partie de notre richesse. Il est cité par les associations naturalistes d'Alsace dans le livre rouge des espèces menacées (dont l'ONF est partenaire). Sa pérennité semble assurée par la prise de conscience de l'importance de la biodiversité par les populations. Les chercheurs de « l'Approche écologique et historique du cerf » ont spontanément accepté de travailler sur ce projet dans le souci d'améliorer nos connaissances sur les écosystèmes anciens pour mieux gérer l'avenir du cerf, des écosystèmes et les « équilibres » sylvo-cynégétiques. Nous les en remercions vivement.

Gérard Lang, *Président de la FDC67*



Directeur de la publication: Gérard Lang • Rédacteur en chef: Dominique Biache - Conseil en communication Tél. 03 88 56 25 01 - Courriel: d.biache@evc.net • Crédits photos: Dominique Biache, Philippe Argelies, FNC, DR • Conception graphique: Denis Willinger • Diffusion: 8400 exemplaires • Dépôt légal: 3^{ème} trimestre 2016



13 avril 2016

AG GGC Champ du Feu

L'assemblée générale du GGC Champ du Feu s'est tenue le 13 avril dernier à Innenheim. Dans son rapport moral, après la présentation du GGC aux nouveaux adhérents, le président Jean-Marc Seiler a regretté que l'ONF ait justement choisi cette première année de bail écoulée pour demander une forte augmentation des plans de chasse, pour certains insupportables. Il a tout aussi fustigé le « Livre Blanc », un ouvrage sans objectivité et un véritable réquisitoire contre le cerf, selon lui. Le président a enfin rappelé les nombreuses réunions du GGC avec les adjudicataires, au niveau du groupe sectoriel, avec la DDT et l'ONF ainsi qu'avec la CDCFS pour défendre les intérêts des adjudicataires qui ont déposé un recours.

Rapport du groupe sectoriel saison 2015/2016

À noter un prélèvement de 2,4 animaux / 100 hectares dans le noyau et 0,8 animaux / 100 hectares en périphérie. On constate par ailleurs un déficit chronique de réalisation du minimum sur les 6 dernières années, période au cours de laquelle le minimum du noyau est passé de 221 animaux à 286 (+ 30 %). Les raisons de la non réalisation des

minimums qui reviennent le plus souvent sont l'absence d'animaux et le dérangement.

De nombreux chasseurs ont constaté que des dégâts sylvicoles (abroustissement) sont à imputer au chevreuil et non au cerf et se sont engagés par rapport aux communes à améliorer les prélèvements de chevreuils.

Intervention de Liliane Martin pour la SLC des trois Massifs du Sud

Partant du constat que la population des chasseurs est vieillissante et en diminution, la SLC des trois Massifs a proposé de mettre en relation des jeunes chasseurs (en terme d'âge de permis de chasse) et des adjudicataires afin de partager les connaissances de la chasse et de transmettre les connaissances.

Intervention de Robert Weinum, président du FIDS

Robert Weinum a détaillé les principaux changements de l'année, la modification de la répartition de la sur-cotisation sanglier et un accord prévu en 2016 avec les agriculteurs sur les modalités de fixation des prix des denrées agricoles est actuellement en discussion. Il a aussi présenté une statistique intéressante qui fait ressortir que 50 % des dé-

gâts de sangliers sont les dégâts de printemps sur les prairies et le maïs grain, et incite tous les membres du GGC à agir pour les faire baisser.

Intervention de Michel Gascard, président de l'ABRCGG et représentant du GGC de Haslach

Michel Gascard a présenté un comparatif entre les deux GGC et la réponse de l'ABRCGG au le « Livre Blanc » de l'ONF.

Intervention de Albert Hammer, président de l'UDUCR

Albert Hammer a présenté le bilan d'activité de l'UDUCR 67 pour l'exercice écoulé et a insisté sur l'importance des contrôles de tirs qui aboutissent favorablement dans un cas sur 5. Il précise en outre que ces contrôles doivent s'effectuer de préférence avec des chiens confirmés en laissant un minimum de 2 à 4 heures entre le tir et la recherche.

Intervention de Gérard Lang, président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Le président Gérard Lang a souhaité revenir sur la distribution importante de bracelets l'année dernière et indique que la Fédération souhaitait donner plus d'aisance aux chasseurs, notamment au moment des battues quand tous les bracelets ne sont plus disponibles.

À l'issue de l'AG, le président Seiler a convié tous les participants à un excellent buffet.

2015/2016	Mini	Réal	Ecart	C4	C3	C1	B	F
Noyau	286	268	-18	1	23	53	90	125
Périphérie	83	70	-13	0	11	13	25	32

15 avril 2016

AG du GGC de l'Outre-Forêt

L'assemblée générale du GGC de l'Outre-Forêt a eu lieu le 15 avril dernier à Hoffen. La séance a tout naturellement commencé par un hommage à l'ancien président disparu, Albert Nonnenmacher. Pour cette année charnière, les membres du GGC se sont surtout attachés à élire

un nouveau Comité afin de repartir sur de nouvelles bases. Deux nouveaux candidats se sont présentés pour entrer au comité, Christian Lesser et Pascal Kentzinger. Ils ont été élus tous deux à l'unanimité par l'assemblée générale. L'AG a été suivie du traditionnel repas pris en commun en toute convivialité. ■



Les membres du Comité et le bureau

Eric Darnis, président
René Braun, premier vice-président
Joël Dietenbeck, deuxième vice-président
Philippe Harquet, trésorier
Christian Lesser, secrétaire
Gérard Bastian, membre
Pascal Kentzinger, membre ■

1^{er} avril 2016

AG GGC Sauer-Moder

Le 1^{er} avril dernier s'est tenu l'assemblée générale du GGC Sauer-Moder à Forstfeld en présence de plus de soixante personnes.

Dans son rapport moral, le président Rudy Scheuer a tout d'abord rappelé les actions phares du GGC de la saison écoulée. Pour l'avenir, il souhaite donner un nouvel élan au GGC « Sauer-Moder » en menant davantage d'actions publiques dans le but de défendre les locataires et chasseurs qui ont souvent mauvaise réputation. Le président et le comité directeur se sont aussi fixé comme objectifs de dynamiser l'association et de se tenir au service des locataires et chasseurs pour tout renseignement.

garde-chasse

- 50€ de participation par locataire pour l'achat de pièges.
- Des nouvelles actions pourront être définies par le Comité Directeur.

Interventions

- Albert Hammer, président de l'UDUCR a fait le bilan des recherches dans le périmètre du GGC
- Gérard Lang, président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin a fait un point sur le renouvellement des baux de chasse communaux et domaniaux ainsi que les actions de la FDC67 en faveur du petit gibier et informé quant aux diverses subventions pouvant être accordées pour des actions précises au GGC.

Nouveau Comité Directeur

Rudy Scheuer – Président
Gilbert Jordache – Vice-Président
Raphaël Schladenhaufen - Trésorier
Pascal Paulus – Secrétaire
Jean-Luc Ries – Assesseur
Pierre-Eugène De Sury – Assesseur
André Muller – Assesseur
Jean-Luc Gackel - Assesseur
Kris Doll - Assesseur
Dominique Lecomte – Assesseur ■

- Robert Weinum, président du FIDS du Bas-Rhin a présenté la situation des dégâts très satisfaisante en 2015 étant donné qu'aucune surcotisation n'a été demandée mais met en garde que rien n'est acquis. Il s'est tenu à disposition pour toute question relative au tir de nuit ainsi qu'à la situation des dégâts des sangliers. ■

Actions du GGC pour 2016

- Subvention de 50€ pour l'achat de semences
- Maintien de la subvention de 80€ pour l'achat d'une nasse à corbeaux
- Subvention UDUCR de 300€
- Fête d'été à Dahlungen le samedi 3 août 2016
- Messe de Saint-Hubert le vendredi 18 novembre 2016 à Soufflenheim
- Subvention de 50€ pour la participation au permis de chasser des 10 premiers jeunes jusqu'à 20 ans
- Participation de 50€ pour les 10 premiers inscrits à la formation de



8 avril 2016

AG GGC Plaine de la Bruche

Le 8 avril 2016, les membres du GGC Plaine de la Bruche se sont réunis en assemblée générale à Osthoffen.

Dans son allocution de bienvenue, la Présidente Aliette Schaeffer a remercié les chasseurs d'être présents en grand nombre, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils portent à la cause commune.

Entrant de suite dans le vif du sujet, elle a regretté le déclin des espaces herbeux, qui sont indispensables à la survie des espèces animales de nos campagnes et pas seulement du gibier. Pour attirer l'attention du monde agricole sur ce grave problème, le GGC a organisé le 22 avril 2015, une réunion avec les maires, les présidents des associations foncières et des agriculteurs. La soirée a été l'occasion d'échanges fructueux. Le GGC a organisé bien d'autres actions ! Ainsi, le 4 juillet

2015, plusieurs membres ont visité le GIC Faisans de la Moselle le 4 septembre 2015, la soirée au Cyné'Tir a connu un tel succès qu'il a été décidé de prévoir une nouvelle séance.

Après la partie statutaire, qui s'est déroulée dans une harmonie parfaite, la Présidente a passé la parole aux intervenants :

M. Jean-Luc Ries, président des lieutenants de louveterie, a évoqué les dégâts de sangliers qui grèvent de plus en plus les budgets des chasseurs. Il a rendu compte des actions bénévoles menées par les louvetiers.

M. Christian Muller a présenté un exposé fort passionnant intitulé :

« *Naissance et évolution du chevillard* ».

M. Didier Pierre, président de l'association des piégeurs, a fait profiter l'assistance de ses expériences de piégeur.

Prenant à son tour la parole, M. Gérard Lang, président de la FDC67, interpellé sur le problème des dégâts des blaireaux, a rappelé, qu'à l'époque, un consensus avait été trouvé entre l'ancien président de la FDC et Alsace Nature. A présent, et considérant les

dégâts aux cultures de plus en plus importants, il faudrait que le blaireau puisse être chassable ou piègeable, à l'instar de ce qui est permis dans les départements voisins. Mais pour pouvoir inverser l'état d'esprit actuel, il conviendrait de présenter un dossier solide auprès de l'administration. Une demande d'enquête sera diffusée, via Infos'Chasse 67, et le président a encouragé les chasseurs à répondre massivement et à ne pas hésiter à impliquer les agriculteurs dans cette démarche. M. Lang a exhorté les chasseurs de profiter davantage des subventions votées par la FDC pour l'implantation de jachères. La présidente a remercié M. Lang pour la subvention que la FDC a accordée au GGC pour l'achat de pièges. Après cette brillante intervention, Mme et M. Lazarus, photographes animaliers de grande notoriété dans le milieu de la chasse ont épaté les nemrods par des scènes de chasse inédites. La soirée s'est achevée, dans une bonne ambiance, autour d'une bonne table. ■



7 mai 2016 AG GGC du Pays de Hanau

L'assemblée générale du GGC du Pays de Hanau s'est tenue le 7 mai dernier en présence de plus de 40 personnes au stand de tir à Ingwiller. Après les remerciements à tous les membres du GGC et du Comité pour leur implication sans faille, le président, Bernard Schnitzler

a rappelé que les chasses communales du GGC ont pour la plupart été relouées en « gré à gré », ce qui témoigne des bonnes relations entre communes et chasseurs.

Par ailleurs, le président n'a pas manqué de détailler les dossiers qui ont été traités par le GGC l'an passé, comme les dégâts cervidés et petit gibier sur cultures sensibles, les affaires de vandalismes d'installations cynégétiques ou de piégeage, les divagations de chiens et la circulation de véhicules à moteur



dans les espaces naturels ou encore des rencontres qui ont eu lieu pour reconnaître les limites des différents lots, nouvelles adjudications obligent.

Actions 2016-2017 (adhérents à jour de cotisation)

- Prise en charge des formations gardes-chasse ou piégeurs agréés (1 par adhérent / an)
- Journée « appeau chevreuils » avec Erich Marek le 28 mai 2016
- Journée « tir » au stand d'Ingwiller, le 7 mai 2016 et distribution des bracelets

- Visite de la ferme pédagogique du lycée agricole d'Obernai
- Subvention UDUCR (acquisition d'équipements) : 200 €
- Une séance « Cyné'tir » début septembre (avec éventuellement renouvellement des agréments « fusils dans la traque » pour ceux qui le souhaitent).

Intervention de Robert Weinum, président du FDIDS 67

- Nouveau site internet : toutes les actualités, suivi en temps réel de l'évolution des dégâts,...
- Suivi « administratif » des « points chauds » : mise en place d'une commission ad'hoc pour traiter les points « chauds » des dégâts et mettre en œuvre une action corrective adaptée avec un mot d'ordre : aider au maximum les chasseurs dans la maîtrise des dégâts de sangliers.

Intervention de Albert Hammer (UDUCR 67)

Au-delà des statistiques concernant les recherches menées par les équipages de l'UDUCR dans le Bas-Rhin, Albert Hammer a tenu à rappeler l'importance du respect des principes pour faciliter les recherches, la méfiance nécessaire face à des équipages « amateurs » et le

fait que dorénavant le gibier appartient à celui qui a blessé l'animal recherché. Il n'a pas manqué aussi d'exhorter les chasseurs à s'entraîner au tir.

Intervention de Jean-Luc Lienhardt, louvetier

Jean-Luc Lienhardt a rappelé les origines et les attributions des louvetiers

en matière de régulation des animaux sauvages et de police de la chasse. Il a ensuite fait le point sur la destruction des sangliers dans le cadre des dispositions de l'arrêté préfectoral et la dissuasion.

L'AG a été suivie par la distribution des bracelets chevreuils et un excellent repas préparé par Louis. ■

14 mai 2016 AG GGC de Haslach et Environs

Les membres du GGC de Haslach et Environs se sont réunis le 14 mai dernier à Wangenbourg pour leur assemblée générale. Le président Roland Schoeffler a souhaité la bienvenue aux titulaires des droits de chasse, à l'ensemble des chasseurs du GGC, aux chercheurs de mues qui contribuent largement à la réussite de cette manifestation et aux personnalités présentes dans la salle. En ce qui concerne les travaux du comité, le Président a souligné d'emblée la présence assidue de l'intégralité des membres du comité à toutes les réunions trimestrielles qui se tiennent habituellement dans les locaux de l'ONF à Saverne ainsi que les nombreuses autres réunions auxquelles le GGC a participé.

Le président a aussi évoqué les perspectives d'avenir pour les cervidés. Il constate que régulièrement paraissent dans la presse cynégétique mais également dans la presse régionale quotidienne, des articles mettant en cause le gibier en général dans le cadre des accidents de la route et les cervidés en particulier dans les difficultés de régénération des peuplements forestiers. Et de rappeler la parution du « Livre Blanc » à charge contre le cerf et le « Diagnostic sylvicole de la forêt » conduit en 2015 dans le cadre de l'observatoire du Donon. Ce constat est alarmant. Ainsi la DDT et les bailleurs (ONF, communes) ont demandé que les conclusions de ce rapport soient prises en compte lors de l'élaboration des

nouveaux plans de chasse.

Les mesures suivantes pour la saison 2016/2017 ont été arrêtées par les chasseurs du GGC, en concertation avec l'ONF et validées par la commis-

Le comité du GGC

- Roland Schoeffler — Président
- Philippe Schuller — 1^{er} Vice-Président
- Michel Gascard — 2^{ème} Vice-Président
- Joël Wetta — Membre
- Laurent Lambert — Trésorier
- Michel Vital — Membre
- François Friedmann — Membre
- Jean-François Vetter — Membre
- Pierre Ley — Membre représentant l'Onf
- Francis Kieffer — Membre

sion des plans de chasse de la DDT :

- porter le plan de chasse minimum des cervidés de 340 animaux à 400 animaux soit une augmentation globale pour le GGC de 8,5 % avec des augmentations de plus de 20% dans certains massifs,
- proposer à l'ONF de participer, selon des modalités techniques et financières à finaliser, à des opérations de protection (pose de pincettes) de la régénération notamment le sapin pectiné qui est le principal souci pour un certain nombre de lots de chasse du GGC,
- augmenter, avec le concours de l'ONF, la capacité d'accueil des territoires par la création de pré-bois, de l'ouverture des chemins, de l'entretien des accotements, le développement de ronciers.

Le président a précisé que l'enjeu pour le GGC est de mettre en œuvre ces mesures qui permettront de contribuer au rétablissement et au maintien d'une population de cervidés assurant un équilibre forêt/gibier. Cette proposition concrète de collaboration s'inscrit dans le contexte du principe « partenariat chasseurs/forestiers », règle qui a été souvent relevée dans les discours officiels des autorités forestières.

Actualités cynégétiques

Le président Gérard Lang a exposé les principales décisions prises par l'assemblée générale des chasseurs du 30/04/2016 à savoir la réalisation d'un ball-trap et d'un tunnel de tir et le renouvellement des mandats des administrateurs de la FDC67.

Albert Hammer, président de l'UDUCR a présenté les résultats des recherches au sang effectuées par les conducteurs de l'UDUCR sur les territoires de chasse du GGC avec un taux de réussite de 65,61 %.

Michel Gascard a commenté les résultats de l'analyse statistique des poids des cervidés prélevés. Ce suivi des poids des cervidés est réalisé depuis 6 ans et permet de conclure que les prélèvements sont en forte augmentation et que leurs poids sont relativement stables.

L'enquête chevreuils montre que les prélèvements sont stables et les tirs parfaitement équilibrés.

Quant aux sangliers, les prélèvements femelles/mâles sont également parfaitement équilibrés.

Philippe Schuller a quant à lui commenté l'exposition de trophées 2016. Michel Gascard, président de l'ABRCGG, a insisté sur la nécessité pour les chasseurs d'acquérir de meilleures connaissances en matière sylvicole et cynégétique, ce qui est possible en se présentant au brevet grand gibier.

Pour finir, les participants ont partagé le traditionnel verre de l'amitié. ■



Les chercheurs de mues, chaleureusement remerciés par le président Schoeffler ont contribué largement à la réussite de cette AG. Ils ont exposé 157 mues dont 11 paires et 11 trophées.

19 mars 2016

AG GGC

du Haut-Koenigsbourg/Ungersberg



Yvette Walspurger, maire de Lalaye a présenté son village à l'assemblée générale

Souhaitant tenir son assemblée générale dans un village différent d'une année à l'autre, le choix du GGC du Haut-Koenigsbourg/Ungersberg s'est porté cette fois-ci sur le village de Lalaye le 19 mars dernier en présence de plus de cent participants.

Dans son rapport moral, le président Christian Muller a rappelé que 80% des forêts sont dans une situation acceptable et que malgré cette situation satisfaisante les minima de prélèvements du cerf sont toujours plus importants, les intérêts forestiers dominant continuellement le débat.

Toujours concernant le cerf, lors des deux dernières campagnes de chasse (2013/2014 – 2014/2015) les attributions ont bondi de 15% alors que les réalisations étaient en baisse de 10% passant de 72,6% à 62%. Et dans ces réalisations, trop de cerfs sont prélevés trop tôt, car ce sont des animaux d'âge moyen.

Il y a donc une véritable difficulté de

réalisation du plan de chasse par rapport aux objectifs assignés. Cela entraîne des tricheries de plus en plus importantes : c'est un véritable cercle vicieux. Christian Muller, fidèle à ses habitudes, de faire un développement d'un sujet cynégétique précis, a fait un exposé sur la laie meneuse et souligné son importance dans une compagnie et la désorganisation induite par le tir de celle-ci. Le président a par ailleurs fait un historique du chamois dans le Val de Villé et son mode de vie rappelant que le premier lâcher de chamois a eu lieu dans les Vosges en 1956. Fêru de chevreuil, le président n'a pas manqué d'évoquer cet animal qui est le premier grand gibier en terme de prélèvement et auquel il faut redonner ses titres de noblesse. À propos du loup qui pointe le bout de son museau dans le Bas-Rhin, il a été rappelé qu'au-delà de son coût (environ 50000 euros par animal et par an) son retour est inéluctable et que son impact écologique et sanitaire est positif. Dans son intervention, Michel Gewin-

ner a détaillé les réalisations de la saison passée quant aux grands cervidés. Un déficit est à noter sur deux secteurs : réalisations pour le secteur 6/1, 98,24% et 55,17% pour le secteur 6/2. La discussion a été plus qu'animée quant à la convocation par la DDT de certains adjudicataires n'ayant pas réalisé leur minimum et la proposition de l'administration d'organiser des battues administratives en période de fermeture ou de tirs de nuit à partir de véhicules. À la question « Êtes-vous favorables à ces propositions ? », la réponse a été « non » à l'unanimité. La réalisation de 98% ne justifie pas ces mesures et raisonner sur la non réalisation de petits lots n'est pas pertinent non plus. Albert Hammer, président de l'UDUCR, a énoncé les statistiques des recherches sur le GGC et rappelé les bonnes règles pour faciliter les recherches.

À l'issue de l'AG, près de 80 personnes ont partagé en toute convivialité le traditionnel repas.

24 juin 2016

AG GGC Alsace Bossue

L'assemblée générale du GGC Alsace Bossue s'est tenue le 24 juin dernier au restaurant le Relais Fleuri à Diemeringen en présence de 70 personnes. Dès l'ouverture de la séance, les sonneurs du Cercle Alpha ont interprété un mor-

ceau qui a plongé les participants dans l'ambiance chasse.

Après son rapport moral, le président Sébastien Greiner a présenté les projets du GGC pour l'année 2016/17 :

- Achats de « kits corbeaux » (formes plastique et manège) pour la chasse

des corvidés. Vu les nombreux dégâts causés par les corvidés sur le territoire du GGC, ces formes seront « prêtées » aux chasseurs qui le souhaitent.

- Organisation d'une journée piégeage dans le GGC

- Organisation d'une journée de formation avec le président de la FDC67, Gérard Lang, chez un membre du GGC sur les règles en matière de vente de gibier.

Albert Hammer, président de l'UDUCR a présenté les statistiques de recherche de gibier blessé. Michel Gascard, président de l'ABRCGG, a présenté son association et le brevet grand gibier. Robert Weinum, président du FIDS a alerté les membres du GGC sur les dégâts record de sangliers en Alsace Bossue. Animation garantie !

Didier Pierre, président des piégeurs agréés a quant à lui présenté son association.

La soirée s'est poursuivie avec 55 personnes autour d'un Baeckeoffe Saint-Hubert.



Qualité du gibier

Les systèmes de réfrigération professionnel

NIMROD 60 x 60 x 185 cm
2 chevreuils ou 1 sanglier

€ 990
T.T.C



THURWALD 93 x 99 x 214 cm
4 chevreuils ou 3 sangliers

€ 2290
T.T.C



HUBERTUS
2 chevreuils
ou 2 sangliers

€ 1490
T.T.C



77 x 75 x 206 cm

WEIDMANNSEIL
8 chevreuils ou 6 sangliers

€ 3950
T.T.C



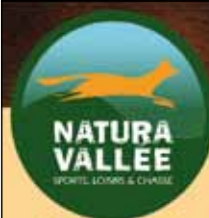
150 x 150 x 210 cm



chasse-equipement.fr

Marc Lenzlinger • 17, rue de la Gare • F-68127 Niederhergheim
Téléphone : 06 71 40 15 93 • chasse-equipement@orange.fr

L'ARMURERIE DE LA VALLEE



Nouveauté IWA 2016

Swarovski Z8i 2,3-18x56 P



à partir de

3039€



Tourelle mémorielle BTF flex



**Magasin ouvert le dimanche 7 Août
pour la braderie de Schirmeck
fermé ensuite pour congés
du 9 au 29 Août inclus**



Zeiss V8 1,8-14x50 T*

à partir de

2490€



à partir de

3314€

Blaser R8 professional success



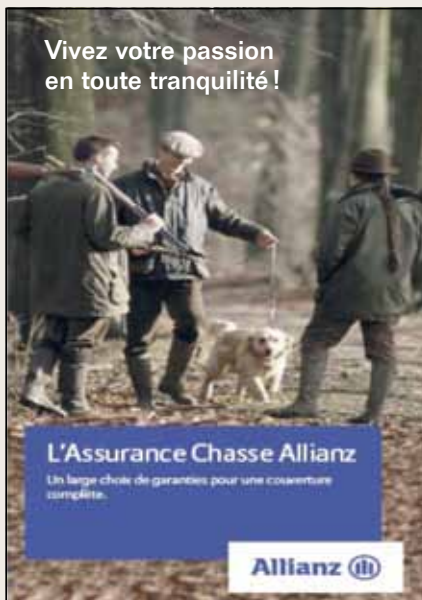
Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLÉE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK

TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : naturavallee@orange.fr

www.naturavallee.com

Vivez votre passion
en toute tranquillité !



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



NOUVEAU

Multirisque Association de Chasse

(Association - Groupement
Particulier)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.

- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de chasse, manifestations à caractère privé, dégâts de gibiers, installation de chasse, menus travaux d'entretien et réparation, Intoxications alimentaires, examen initial)

- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association

- Protection Juridique

MULTIRISQUE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse
- Accidents corporels
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse

67500 Haguenau

tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67

fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenauchassetir@wanadoo.fr

<http://www.armurerie-hct-67.com/>

**ASSURANCES
GREBMAYER**

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site: www.orias.fr)
Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Talibout - 75436 PARIS Cédex 09

WISSEMBOURG

11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

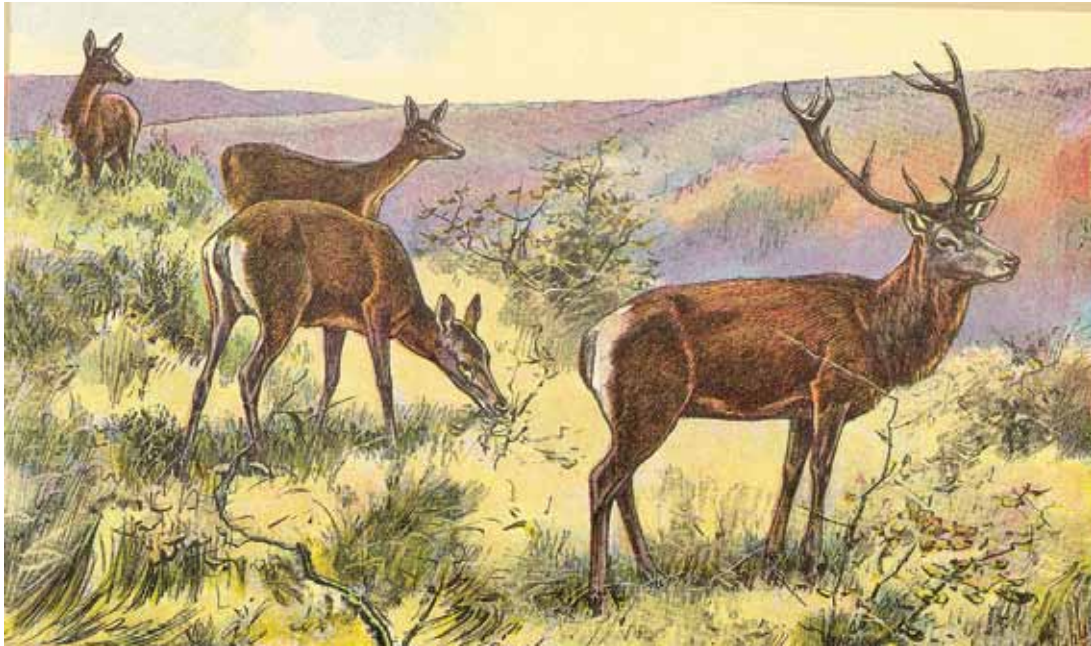
HAGUENAU

5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

SAVERNE

3 Rue du Moulin - Tél. 03 88 01 87 01

Responsable: Didier GREBMAYER - N° de fax unique: 03 88 54 29 40 - Mail: 567ma01@agents.allianz.fr



Trop de grand gibier autour de Saverne dans les années 1930

Dans les années 1930, l'abondance de sangliers et de cerfs dans les forêts autour de Saverne cause bien des soucis aux agriculteurs et aux chasseurs.

Durant l'entre-deux-guerres, le gibier classé comme nuisible dans le Bas-Rhin comprend le cerf, le sanglier et le lapin. Si ce dernier semble presque inexistant autour de Saverne, le cerf et le sanglier y prolifèrent. En 1930, les chasseurs du secteur compris entre la vallée de la Zinsel et de la Moder ont tiré cinquante et un cerfs ou biches puis soixante-trois entre le 1er juin 1931 et le 1er février 1932.

Plaintes des agriculteurs

Cependant, le notaire Meyer, chasseur depuis quarante ans, écrit au préfet en 1932 pour déplorer la tension croissante dans le secteur : « *tous les adjudicataires seraient prêts à renoncer à la chasse dans cette région au milieu d'une population excitée et peu conciliante où le plaisir est devenu nul, où l'on ne connaît*

que des ennuis et des embêtements ». En effet, en 1931, les agriculteurs de La Petite Pierre ont fondé un syndicat de défense contre les dégâts du gibier. Selon le notaire, le mouvement serait né de l'interdiction faite à deux agriculteurs de poser des pièges dans un lot de chasse. Ils auraient voulu alors se venger du chasseur avec le soutien du député de Saverne.

En 1933, la situation s'aggrave après un hiver très clément. Le sous-préfet écrit que si quelques chasseurs ne font pas tout leur possible pour réduire la surabondance de sangliers et de cerfs, il est injuste de rendre responsables les chasseurs en général. Les agriculteurs de Wingen-sur-Moder se plaignent des sangliers qui occasionnent d'énormes dégâts. Or après enquête, leurs plaintes sont dénuées de tout fondement et les adjudicataires paraissent irréprochables dans leur gestion de la faune. En revanche,

la situation est plus problématique dans les clairières de Fuellengarten et de Johannisthal où les agriculteurs demandent l'autorisation de tirer les sangliers qui dévastent leurs champs. Cette dérogation leur est refusée mais l'adjudicataire de la forêt domaniale de la Hunebourg est pressé de détruire six sangliers avant le 1er août 1933. Durant l'été 1933, seize adjudicataires sont mis en demeure de détruire le gibier en excès. Les résultats sont nettement insuffisants : huit sangliers seulement dans la forêt de La Petite Pierre et de la Hunebourg. Un responsable forestier souligne que la chasse n'est guère facile en été à cause de la végétation qui dissimule le gibier.

Débat au Conseil général

En septembre 1933, le Conseil général du Bas-Rhin se saisit du problème. Le conseiller général de Saverne de-

mande le rétablissement des primes de tir comme durant la période allemande. A défaut, on pourrait autoriser les agriculteurs des secteurs les plus éprouvés à détruire le gibier. Un autre conseiller déclare que « *la loi locale encourage les propriétaires et locataires de chasse à élever les sangliers simplement parce que les dégâts sont payés par l'ensemble des chasseurs* ». Il estime qu'il faudrait davantage responsabiliser les chasseurs qui ne tirent pas assez de sangliers dans leurs lots. Le syndicat des propriétaires forestiers émet un avis favorable, mais se heurte à l'opposition catégorique de la fédération des chasseurs, du syndicat des chasseurs en forêt et de la Chambre d'agriculture. Le Conseil général rappelle qu'il incombe aux adjudicataires de payer le supplément des dégâts proportionnellement à l'étendue de leur terrain de chasse. En outre, des autorisations exceptionnelles peuvent être délivrées à certains agriculteurs offrant toutes

les garanties nécessaires pour tuer les nuisibles sur leurs propriétés. De plus, les chasseurs peuvent être mis en demeure de réduire le gibier. A défaut, des battues administratives peuvent être organisées.

Le recours aux battues administratives

Au cours de l'hiver 1933-1934, le sous-préfet ordonne plusieurs battues pour satisfaire les revendications des agriculteurs. Les forestiers doivent prélever deux biches et quatre sangliers dans le lot de chasse n° 2 de la forêt domaniale de La Petite Pierre Nord avant le 31 janvier 1934, puis deux sangliers dans le lot de Noël Lantz qui « *n'aurait pas fait son possible pour détruire les animaux nuisibles* ». A l'automne 1934, ce sont MM. Grosstephan de Saarbrücken, Wehrung de Drulingen et Lantz de Paris, adjudicataires de divers lots de chasse en forêt domaniale, qui sont

mis en demeure d'abattre des biches et des sangliers. Comme leurs résultats paraissent insuffisants, le préfet charge le personnel forestier de cette destruction. Le gibier tué sera vendu au profit de l'adjudicataire de la chasse. Au printemps 1934, il semble que les mesures coercitives n'ont pas donné les résultats espérés. Cependant, les effectifs de cerfs et de sangliers ont considérablement diminué avec seulement 25 cerfs et biches, 24 sangliers pour l'ensemble du massif forestier de La Petite Pierre. A la suite d'un hiver particulièrement rigoureux, les sangliers ont migré de la montagne vers la plaine. Cependant, au cours des années suivantes, le problème ressurgit. Noël Lantz est contraint de prélever quinze biches avant le 1^{er} novembre 1935. Or comme il n'a tué qu'un animal et que les plaintes des agriculteurs n'ont pas cessé, le préfet décide le tir de quatorze biches par le personnel forestier avant le 1^{er} avril 1936. Des mesures identiques sont prises pour les lots de chasse de M. Klein-Demange, industriel à Saverne, dans la forêt communale de Steinbourg, de Robert Kuhn, industriel à Saverne et M. Salmon de Strasbourg, dans la forêt communale de Dettwiller. Chacun doit tirer deux biches avant le 1^{er} juin 1936. Comme les résultats sont insuffisants, c'est le garde forestier de la maison forestière de Wolfhütte qui est chargé de la tâche. En mars 1936, le maire d'Eschbourg se plaint des dégâts de sangliers. M. Lambert, propriétaire du moulin du Kronthal à Marlenheim, doit tuer dix sangliers, ce qu'il ne parvient pas à réaliser. Le personnel forestier doit donc y pourvoir.

Considérant que les sangliers sont devenus surabondants dans l'ensemble du Bas-Rhin, le préfet sollicite les lieutenants de louveterie en janvier 1938. Partout où des dommages ont été constatés, ils sont autorisés à faire des battues aux sangliers. Le gibier tué appartiendra à celui qui l'aura tiré. Chasseurs et traqueurs seront recrutés parmi les volontaires et, à défaut, par voie de réquisition par le maire de la commune. Le déclenchement de la guerre vient mettre un terme provisoire à ce type de préoccupation. ■

Ph. Jéhin





Approche écologique et historique du cerf dans le massif vosgien

Ce rapport s'est appuyé sur les principes de base de la biologie de conservation (questions de perte, maintien ou restauration de biodiversité), considérant les gènes autant que les paysages, et intégrant les différents usages que l'homme en fait. Il s'est appuyé sur le socle de connaissances considérables dont on dispose pour l'histoire des Vosges, ainsi que sur les données fournies par le savoir des chercheurs associés à cette recherche, et ceux des personnes d'horizons divers qui ont été contactées durant les deux années d'études nécessaires à ce travail. Ce rapport a aussi repris plusieurs idées intéressantes d'autres pays proches qui ont conservé des représentations sociales de la nature moins axées sur la technologie, le confort et l'artificiel dans les paysages que la France ou alors qui les ont davantage contestées.

Cette étude s'articule autour de quatre chapitres et la partie « Cerfs et sylvi-culture ». Nous avons, pour chacune de ces rubriques, extrait des passages prégnants sans rentrer dans le détail de ces 108 pages riches et foisonnantes d'informations et ce, dans le but avoué de vous inciter à découvrir ce travail in extenso qui sera pour vous une source précieuse de renseignements et de culture « agro-sylvo-cynégétique ».

CHAPITRE I

L'écologie du cerf

- le cerf est une espèce à large amplitude écologique qui s'est adaptée aux milieux à dominance forestière depuis la fin de la dernière glaciation,
- c'est un herbivore qui a besoin de larges espaces tranquilles sans dérangements excessifs par les activités humaines,
- ses densités sont limitées par les capacités alimentaires du milieu, le climat et la prédation,
- il interagit avec de très nombreuses espèces, animales, végétales et microbiennes de la forêt. Toutes ces interactions sont indispensables aux écosystèmes et donc à la forêt vosgienne.

“ Cerfs moines, daguets en dessous des oreilles, 8 cors

à surandouillers, pointe unique: le tir sélectif de ces animaux conduit à une perte de diversité génétique qui met en péril les possibilités d'adaptation et d'évolution des espèces. ”

“ Les prédateurs se régulent aussi entre eux en tuant surtout les petits des autres espèces. La biche peut faire de même envers les louveteaux. ”

CHAPITRE II

Histoire naturelle et humaine des Vosges

Selon le corpus fossile, le cerf vit en Europe depuis un million d'années. Des fossiles sur les sites d'Achenheim et du Nideck montrent la présence du cerf dans le nord est au Pléistocène (125000-11000). Par contre, le cerf n'a sans doute pas pu survivre au plus fort du froid du dernier maximum glaciaire (25000-18000). On a ainsi démontré sur la base d'études génétiques, que les ancêtres des cerfs européens proviennent de trois origines géographiques distinctes : les zones refuges de l'Espagne et du sud de la France, des Balkans et peut-être des Carpates et un troisième groupe provenant d'Afrique du nord que l'on retrouve en Sardaigne. On suppose la rencontre entre le groupe provenant d'Espagne et celui des Bal-

kans, soit entre la Suisse et la plaine du Rhin, soit au niveau de la frontière germano-tchèque.

À la différence des autres herbivores disparus (bison, aurochs, cheval, élan) le cerf fait preuve d'une plasticité élevée vis à vis des changements environnementaux.

“ L'histoire naturelle des Vosges depuis le Haut Moyen Age jusqu'au début du 20^e siècle apparaît comme une longue suite de dégradations sur l'environnement naturel avec pour la grande faune trois étapes d'extinction, après le 7^e siècle pour les plus grands des herbivores, avant la révolution française pour le lynx et l'ours et en fin de 19^e siècle pour le loup et le cerf. ”

CHAPITRE III

Les Vosges depuis les années 60

Dans les années 70, les Vosges sont rentrées dans une phase de surexploitation pour toutes formes d'usages, notamment touristiques qui a conduit à l'élaboration d'une loi sur la montagne en

1985. En dépit de ces efforts, un réel développement durable est loin d'être atteint. Toutefois, grâce à des protections et autres mesures efficaces, une partie conséquente de la faune native des Vosges est revenue au cours du 20^e siècle, soit naturellement (ongulés sauvages, loup) soit grâce à des réintroductions (chamois, castor, lynx).

Concernant le cerf, l'essentiel de la phase active de colonisation s'est fait dans l'est de la France, grâce notamment à la mise en place de réserves de chasse (La Petite Pierre et Vallée de la Haute-Meurthe). Les densités sont ainsi passées de 4,5 animaux pour 100 hectares dans les années 80 à 13 en 1995 pour chuter à 7 dans les années 2000. À noter qu'aucun indice de « contamination génétique » par des individus provenant de Hongrie n'a été décelé dans le génome des cerfs vosgiens.

Le cerf vosgien comporte donc quelques traits uniques : une présence continue depuis au moins 5000 ans, aucune trace d'introggression avec d'autres populations, un dynamisme de reconquête fulgurant. Ce résultat à lui seul souligne l'importance de protéger cette population.

Genèse du projet

En mai 2012 dans un Comité de Massif des Vosges, le past président de la FDC des Vosges Daniel Voilquin a lancé l'idée d'un travail scientifique sur le cerf dans son écosystème naturel.

L'année suivante, en février 2013 dans une réunion des Fédérations du massif vosgien à Moosch, Daniel Voilquin relance son idée d'un travail scientifique sur le cerf et une thèse de 3^{ème} cycle auprès du Professeur d'écologie Annik Schnitzler de l'université de Metz a ainsi fait l'unanimité de l'assemblée des chasseurs. Moana Gryzan, Directeur de la FDC de Lorraine, ancien étudiant de Mme Schnitzler est envoyé en éclaireur à l'Université de Metz et rendez-vous est pris à Atton en juillet 2013.

Le Professeur Schnitzler accepte alors de diriger cette étude financée par les Fédérations des chasseurs de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône et la FNC. La Fédération des Vosges en étant le maître d'œuvre administratif.

“ Des analyses génétiques ont été effectuées sur des cerfs modernes. Elles confirment l'origine espagnole des cerfs vosgiens. ”

CHAPITRE IV

Proposition de gestion écologique des forêts vosgiennes :

vers une politique intelligente d'autolimitation des ressources et une meilleure acceptation de la faune

Le cerf, contrairement à tous les rapports français consultés, est un animal vivant en forêt. Il fait partie de la biodiversité et y contribue.

Une forêt plus dense, plus hétérogène, riche en vieux bois et moins parcourue est aussi un **avantage** pour limiter les explosions démographiques. Par ailleurs, les enquêtes sociologiques soulignent l'acceptation de la grande faune même en plaine, devenue un véritable désert biologique dans les parties les plus intensément cultivées.

“ Des compromis sont à trouver avec l'agriculture intensive ”

“ Des zones de tranquillité pourraient être mises en place, en terme de durée et de surface ”

“ Revoir à la baisse toutes les actions qui visent à encourager des activités de tourisme de masse ”

Cerfs et sylviculture

Dans cette partie de l'étude, le travail de Marie-Stella Duchiron, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, docteur en sciences forestières et expert forestier a consisté à évaluer la naturalité des forêts et la sylviculture pratiquée afin de comprendre les raisons pour lesquelles il y a de tels conflits entre les usagers de la forêt. Nous vous livrons ci-après la conclusion de ces 57 pages sur « Cerfs et sylviculture » :

la question des dégâts de cervidés est très mal posée par l'administration forestière et la tentative de donner des solutions repose uniquement sur l'emploi de techniques classiques de sylviculture sans tenir compte du fonctionnement de l'écosystème et, dans ce cas particulier, de l'écologie de la grande faune.

Une forêt gérée selon des concepts de naturalité éliminerait d'elle-même un certain nombre de problèmes qui sont soulevés par la présence de ces animaux. Dans la futaie dite « irrégulière » de l'administration forestière française, on ne retrouve pas les caractéristiques des fo-



Présentation de l'étude le 24 juin 2016 à Mundolsheim à près de 200 participants

rêts naturelles (forêts fermées, étagement des classes d'âge jusqu'au vieux arbres, chablis naturels avec arbres tombés et régénération). La futaie irrégulière de l'administration est une forêt très claire au point d'être réduite à un champ d'arbres sans canopée et n'a rien à voir avec la futaie irrégulière.

La sylviculture qui serait à préconiser, doit intégrer les caractéristiques des forêts naturelles : canopée fermée, densité des sous-étages, variabilité dans l'architecture offrant une fluctuation spatio-temporelle au niveau de la mortalité des espèces végétales. La structure verticale étagée offre aux animaux des zones de tranquillité qui limitent le stress lié au dérangement humain et à la prédation. Et sa variabilité dans le temps et l'espace offre une disponibilité alimentaire elle-même variée dans l'espace et dans le temps. Et tous les arbres tombés sont laissés au sol.

Si vous souhaitez recevoir gratuitement cette étude de 108 pages au format A4, merci de téléphoner à la FDC67 au 03 88 79 12 77

Procès-verbal du Conseil d'Administration

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 21 avril 2016 à 20h

Présents

Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang,
H. Kastendeuch, M. Schirer,
C. Muller, B. Schnitzler, Ch. Kleiber,
H. Burlet, P. Caussade, F. Obry,
R. Schoeffler

Excusés

MM. M. Gewinner, PT. Schmitt, M. Pax,
F. Grasser

Invités

MM. G. de Gail et Arnaud Steil,
Directeur FDC 57

1. Approbation du compte-rendu du C.A. du 9 février 2016

Le compte-rendu du conseil d'administration du 9 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Assemblée générale du 30 avril 2016

A. Propositions de résolutions.

B. Bulletin de vote élections.

C. Choix du bureau de vote.

Le bulletin de vote des résolutions, le bulletin de vote des élections ainsi que le choix des membres composant le bureau de vote de l'assemblée générale à savoir M. Gérard Lang, Président de la FDC 67, M. Marc Schirer, Secrétaire de la FDC 67 et Madame Aliette Schaeffer, Trésorière de la FDC 67, sont approuvés à l'unanimité.

D. Arrêté de la liste des droits de vote.

La liste des 72 dossiers représentant 3334 droits de vote présentée a été arrêtée à l'unanimité par les administrateurs. Huit

dossiers totalisant 26 voix ont été réceptionnés hors délais et n'ont pas pu être validés.

3. Demandes de subvention

Le conseil accorde, à l'unanimité :

- une subvention de 1500€ à l'Association Bas-Rhinoise des Piégeurs Agréés et des Gardes-chasse particuliers assermentés pour l'achat de pièges pour approvisionnement de leur stock ;
- une subvention de 1200€ à l'UDUCR pour l'achat de vestes de protection ;
- une subvention de 1450€ au Groupement de Gestion Cynégétique du Grand Ried de Beaumont pour l'achat de 252 réflecteurs qui seront installés dans les zones accidentogènes du GGC (sous réserve d'autorisation). Cette subvention est accordée à titre de test pour le département. Un compte-rendu de l'efficacité de ces installations devra être fourni par la suite à la FDC.

4. Désignation d'un expert forestier pour l'observatoire du Donon

Le Président soumet aux membres du C.A. l'indispensable nécessité de désigner un expert forestier pour les besoins spécifiques de la FDC et demande aux administrateurs d'en désigner un.

A cet effet, le conseil charge à l'unanimité M. Frédéric Obry de contacter un ingénieur forestier ou un expert forestier pour cette tâche. Le nom de M. Aurélien Barthélémy est avancé.

5. Divers

M. Arnaud STEIL informe les membres du C.A. de la 3ème édition du Salon de

la Chasse au centre Foires et Congrès de Metz élargie au sein de la nouvelle grande région. Cet événement est entièrement dédié à l'univers de la chasse en étroite collaboration avec la FDC 57. Après cette présentation, les administrateurs ont décidé de la participation active de la FDC 67 à cet événement. Mme Schaeffer, MM. Lang, Obry, Schoeffler, Kastendeuch et Pax sont chargés de l'organisation.

Le Président soumet à décision une demande de résolution émanant d'un Président de GGC qui permettrait la « rétention » des bracelets dès lors qu'un chasseur n'est pas à jour de son adhésion au GGC. Les administrateurs rappellent qu'une telle mesure ne peut pas s'appliquer aux GGC car la législation ne le permet qu'à la seule Fédération Départementale des Chasseurs.

Le Président rend compte d'un bilan très positif de la simplification de la gestion des trichines mise en place en septembre 2015 qui consistait à vendre le kit trichine prépayé (sachet et analyse compris).

Côté finances de la FDC, le Président rend compte de la trésorerie en faisant un comparatif des disponibilités de 2013 à ce jour. Le bilan est très positif.

Le Président informe les administrateurs du départ à la retraite de Madame Béatrice Roecker, responsable du service administratif de notre FDC le 1^{er} août prochain. La candidature spontanée de Mme Valérie Villard pour un poste de secrétaire est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance. ■

Procès-verbal du Conseil d'Administration

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 28 juin 2016 à 19h

Présents

Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang,
H. Kastendeuch, M. Schirer,
C. Muller, B. Schnitzler, Ch. Kleiber,
H. Burlet, P. Caussade, R. Schoeffler,
M. Gewinner, P.T. Schmitt, G. de Gail

Excusés

MM. M. Pax, F. Grasser, F. Obry

1. Elections du Bureau

- **Président :** Gérard Lang, élu avec 12 voix /13 + 1 abstention.
- **1^{er} Vice-Président :** Michel Gewinner, élu avec 11 voix /13 + 1 abstention + 1 voix B. Schnitzler.
- **2^{ème} Vice-Président :** Charles Kleiber, élu avec 12 voix /13 + 1 abstention.
- **Secrétaire :** Marc Schirer, élu avec 12 voix /13 + 1 abstention.
- **Trésorière :** Aliette Schaeffer, élue avec 12 voix /13 + 1 abstention.

- **Trésorier-adjoint :** Hubert Burlet, élu avec 11 voix /13 + 2 abstentions

2. Démission de Fernand Grasser

Le CA a accepté avec regrets la démission de M. Fernand Grasser. Fernand a été pendant tous ses mandats une personne très active et très engagée dans la défense du petit gibier et l'amélioration de l'environnement. Il était Président de la Commission Petit Gibier. Il a créé l'Association bas-rhinoise des chasseurs de petit gibier dont il est le président.

3. Approbation du compte-rendu du C.A. du 21 avril 2016

Le compte-rendu du conseil d'administration du 21 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

4. Subventions

- Une subvention de 350 euros est accordée, à l'unanimité, pour les rencontres Saint-Hubert à Kogenheim.
- Une subvention de 300 euros est accordée à l'unanimité, au GGC d'Alsace Bossue pour l'achat d'un réfrigérateur pour la conservation des échantillons de trichine.
- Une subvention de 300 euros pour la messe de Saint-Hubert est versée au GGC d'Alsace Bossue au titre de 2015.

5. L'installation d'un store coffre extérieur solaire au Cyné'tir (Kitchenette) est confiée, à l'unanimité, à la Maison STORDIF de Duppigheim.

6. Le CA a décidé, à l'unanimité, de confier à M. Philippe Jéhin la publication, dans notre revue Infos'Chasse67, d'articles historiques inédits sur l'his-

toire de la faune et de la chasse dans le Bas-Rhin ou en Alsace.

7. Enquête sur le Blaireau

L'enquête sur le blaireau a été diffusée à 7900 adhérents via Infos Chasse. Nous avons reçu 15 réponses à notre enquête. Ceci est un retour extrêmement faible et montre le peu d'intérêt porté par nos chasseurs à la chasse de ce gibier. (Un seul dossier indique une surface de dégâts).

Compte tenu :

- du résultat de l'enquête ;
- des conséquences d'une éventuelle rupture du contrat passé entre le Président Gilbert de Turckheim et Alsace Nature ;
- de la possibilité pour le maire d'une commune de décider des actions à mener ponctuellement contre le blaireau, en cas de dégâts (agricoles et autres).

Le CA s'est prononcé à l'unanimité, en faveur du statu quo actuel.

8. Tunnel de tir

Le CA a décidé, à l'unanimité, de confier :

A. La maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux à M. Philippe Hammann architecte ;

B. Les travaux de pose des buses du tunnel à l'entreprise Buchholz à Obernai ;

C. Le gros œuvre pour le pas de tir à l'entreprise Shatrolli de Strasbourg.

La salle de tir sera rallongée de 2 mètres (par rapport au plan). Deux écrans de surveillance du pas de tir seront installés dans l'Open Space de la Maison de la Chasse.

9. Formation au tir des espèces oiseaux (Ball Trap)

Le CA a décidé à l'unanimité la mise en route de ce projet selon le plan présenté.

10. Il a été décidé à l'unanimité d'acquérir une loupe trinoculaire avec caméra intégrée pour la lecture des cernes de ciment. Pascal Kentzinger est chargé de s'informer et de proposer un modèle à Hubert Burlet et Gérard Lang.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance. ■

La Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin recrute :

Un directeur / Une directrice

Missions

Principal collaborateur du Président et du Conseil d'Administration, le (la) candidat(e) devra :

- Assister le Président et assurer la mise en œuvre de la politique générale définie par le Conseil d'Administration
- Représenter la FDC67, dans la limite des délégations attribuées par le Président
- Être, sous l'égide du Président, l'interlocuteur privilégié de l'administration (Préfecture, DDT, ONF) des instances cynégétiques (Fédérations, ONCFS, chasseurs, adhérents territoriaux notamment) et agricoles.
- Assurer, sous la responsabilité du président, le management de l'ensemble du personnel

Profil et qualités requises

- Niveau bac +5
- Engagement, efficacité, capacité d'adaptation et forte disponibilité
- Posséder des connaissances cynégétiques et juridiques
- Posséder de bonnes connaissances scientifiques en biologie et en écologie
- Maîtriser les outils informatiques

Recrutement

- Contrat à durée indéterminée en application de la Convention Collective, période d'essai de 6 mois renouvelable une fois
- Poste à pourvoir à partir de la rentrée 2016 ou à convenir.

Adresser une lettre de motivation (manuscrite) avec prétentions et un CV à :

M. Gérard LANG
Président de la Fédération
des Chasseurs du Bas-Rhin
Espace Chasse et Nature
Chemin de Strasbourg
67170 GEUDERTHEIM
Tél. mobile: 06 08 45 95 52
Courriel: glang001@wanadoo.fr

ATTENTION

Avis aux locataires de chasse en plaine

Vu l'augmentation des dégâts de sangliers qui semble se dessiner et dont les chasseurs en plaine seraient responsables, nous avons été avertis qu'une campagne de contrôle de l'agrainage en plaine sera prochainement réalisée. Nous vous rendons attentifs aux problèmes d'agrainages illicites.



Interdit, seul le seau de la FDC convient



Agrainage prohibé accessible grand gibier et distribué sans limitation



Agrainage interdit même sous solive

Rappel

L'agrainage du petit gibier est autorisé toute l'année.

Seuls les céréales autochtones et le maïs peuvent être utilisés comme aliment. Les places d'agrainage doivent être protégées par un dispositif efficace interdisant totalement aux sangliers et autres grands gibiers d'accéder à la nourriture.

Toutefois, l'agrainage du petit gibier est possible sans protection contre les ongulés à condition d'utiliser des dispositifs spécifiques au petit gibier (seau, etc.) cf. annexe VIII et que les céréales ne soient pas disposées à même le sol. L'utilisation de dispositifs motorisés est interdite sans protection.

L'agrainage et l'utilisation de goudron d'origine végétale sont interdits toute l'année :

- dans les cultures agricoles,
- dans les zones non boisées, y compris les roselières,
- dans les massifs boisés isolés, d'une superficie de moins de 25 (vingt-cinq) hectares d'un seul tenant,
- dans les massifs boisés isolés dont la superficie d'un seul tenant est comprise entre 25 et 99 hectares sauf pour la période allant du 1er mars au 15 novembre,
- à moins de 100 mètres des parcelles agricoles, quelle que soit la nature des cultures qui s'y trouvent, y compris

des prés et des jachères, à l'exclusion des cultures à gibier,

- à moins de 100 mètres des puits de captages des sources d'eau, sauf dispositions plus restrictives définies par les arrêtés préfectoraux déclaratifs d'utilité publique, autorisant le prélèvement des eaux souterraines en vue de la consommation humaine,
- à moins de 30 mètres d'un cours d'eau, des fossés intra-forestiers, des points d'eau (autres que souilles), d'une mare,
- à moins de 100 mètres des zones habitées et des routes ouvertes à la circulation publique.

Le président Gérard Lang ■



L'enquête blaireau en chiffres

L'enquête blaireau 2016 n'a pas eu le succès escompté. La participation est très faible.
Le blaireau ne semble pas passionner beaucoup de chasseurs.

- 19** chasseurs ont répondu à l'enquête sur les 8000 destinataires d'Infos'Chasse 67.
- 22** le nombre de communes sur les 518 que compte le Bas-Rhin où le blaireau est signalé présent.
- 5** le nombre de communes citées qui n'ont ni terrier, ni blaireau.
- 113** le nombre de terriers pour les 378 blaireaux dénombrés dans le Bas-Rhin dans cette enquête.
- 3** le nombre de blaireaux par terriers (en moyenne).
- 15** le maximum de blaireaux pour un même terrier (46 blaireaux pour 3 terriers).
Ce serait même de la promiscuité.

Les dégâts de blaireaux signalés sont très rares

- 10** ares la seule surface déclarée en dégâts et concernant plusieurs agriculteurs.
- 1** autre chasseur a signalé des dégâts sur le blé sans donner de chiffres.
- 1** chasseur est formellement contre le tir du blaireau. ■

Nous rappelons que le maire d'une commune a la possibilité de décider des actions à mener ponctuellement contre le blaireau, en cas de dégâts (agricoles et autres). ■

Mortalité de merles

Des chasseurs nous ont signalé une forte mortalité de merles l'an dernier qui pourrait être liée au virus Usutu. Si vous trouvez des cadres de merles, merci de prévenir le réseau Sagir de la FDC67 au 06 80 74 70 39. ■



12 juin 2016 Kolbsheim

Journée de la chasse du piégeage et de la nature

Une météo calamiteuse pendant des semaines ainsi qu'un orage en début de matinée n'ont pas eu raison de la volonté des exposants de participer à cette journée. Et bien leur en a pris, la journée s'est certes passée dans un borborygme, mais sans pluie supplémentaire. Les visiteurs étaient eux aussi au rendez-vous, pour certains prévoyants... en bottes !

Pas de quoi décourager en tous cas l'Association des piégeurs et son président Didier Pierre qui ont d'ores et déjà programmé l'édition 2017 avec... une météo plus clémente.



Les Rencontres Saint-Hubert en Alsace

Cette année, les premières Rencontres Saint-Hubert auront lieu en Alsace (courant octobre), épreuves de chasse réservées aux chasseurs et chasseresses avec permis valide pour le département où se déroule la rencontre. Les candidats seront accompagnés de leurs chiens d'arrêt, aussi bien britanniques que continentaux, mais également de chiens débroussailliers.

Ces épreuves ont pour but d'évaluer le chasseur sur des questions cynégétiques et cynophiles, d'observer la complicité de nos amis à quatre pattes et de leur maître, mais aussi les voir en action de chasse avec toute la sécurité que demande cette passion (gilet fluo, armes déchargées lors de franchissement d'obstacle, respect de la nature, etc.).

La sélection de la région Alsace est le point de départ avant une sélection régionale qui rassemble plusieurs départements du nord et de l'est de la

France. Un Championnat de France se déroule chaque année dans la forêt de Rambouillet avec les meilleurs candidats des 7 catégories suivantes :

- Junior avec chien d'arrêt ou spaniel (trialisant ou non)
- Chasseresse avec chien d'arrêt ou spaniel
- Chasseresse avec chien d'arrêt trialisant ou spaniel trialisant
- Chasseur avec chien d'arrêt
- Chasseur avec chien d'arrêt trialisant
- Chasseur avec spaniel
- Chasseur avec spaniel trialisant

Sélections mais sans esprit de compétition, les Rencontres Saint-Hubert sont avant tout comme leur nom l'indique des rencontres dans un esprit convivial où des passionnés de la chasse peuvent discuter et échanger



avec des personnes du monde cynophile et cynégétique. Vous trouverez tous les renseignements sur le site de la Fédération Nationale des Chasseurs et concernant l'épreuve alsacienne en joignant :

M. Neth, délégué régional
Tél. 06 99 55 20 68

Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse

Réglage individuel

Agrainoir automatique – analogique

Se fixe sur un conteneur. Grille anti-rongeurs. Possibilité de programmer jusqu'à 24 horaires d'agrainage. Durée d'agrainage de 1 à 30 sec.

No. 156983
à partir de 3

99,95 €
69,95 € pièce

ECONOMISEZ

€ 30,00

à partir de 3 pièces

€ 69,95

€ 99,95

- Pour récipient standard
- Programmation jusqu'à 24 horaires d'agrainage
- Durée d'agrainage : 1 à 30 secondes



Martini
The Sharpest Choice since 1928.



Catégorie D

€ 49,95

MARTINI Couteau de chasse „Condor” spécial

Catégorie D. Modèle spécialement fabriqué pour Frankonia. Manche en caoutchouc antidérapant de couleur rouge fluo - de ce fait plus facilement repérable. Lame extrêmement tranchante de 11 cm. Garde en alliage. Poids : 159 g. Livré avec étui de ceinture en cuir doublé de matière synthétique.

No. 161171

49,95 €

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr
Internet : frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

frankonia.fr





Commandez vos kits «haies» et arbres fruitiers

À partir du 15 septembre jusqu'au 15 octobre, la FDC renouvellera son opération « **Haies** » ainsi que celle des « **arbres fruitiers** ».

Durant cette période, les formulaires seront téléchargeables sur le site de la FDC67 : www.fdc67.fr ou disponibles sur demande auprès de nos services.

Rappel : Plan de chasse qualitatif « cerf »

Sont autorisés au tir :
C1 : daguets d'un an
C3 : cerfs à partir de huit ans

Illustration :
Bernard Butz



Grâce à la générosité d'Eric Lafosse de Holtzheim, la famille du Mobil'faune s'agrandit encore.




ESPACE-chasse
 www.espace-chasse.fr

70 rue principale
 67240 SCHIRRHEIN

-10% à valoir sur
 votre achat

Sur présentation de cette annonce

Heure d'ouverture : Lundi au mercredi sur RDV - Jeudi et vendredi de 8h à 18h
 Samedi de 8h à 12h après midi sur RDV

Prise de RDV au 06 29 57 41 44

**Pour tous vos imprimés
 publicitaires ou commerciaux**

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...

  **Imprimerie
 PARMENTIER** 

1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU
 Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr

Visez plus haut



Christian Veltz
 Diplômé de l'Ecole d'armurerie de Ferlach
 Président des Trompes de Chasse de Mollkirch

LA CHASSE, UNE PASSION PARTAGÉE
S'Jaejer-Stuebel
 ARMURERIE VELTZ

24 rue du Général Baegert • 67210 Obernai
 Tél. 03 88 95 65 41

Parking 100 places (Place des Fines Herbes) • 20 mn gratuites
 Stand de tir à 5 mn du magasin

NOTRE AGENCE IMMOBILIÈRE FRANCO-ALLEMANDE

*La Patrimoniale
 des 2 Rives* 

**RÉDUISEZ VOS IMPÔTS AVEC
 L'IMMOBILIER ALLEMAND !**

INVESTIR EN ALLEMAGNE C'EST :

- UN REVENU COMPLÉMENTAIRE
 Exonération de plus-value dès 10 ans d'acquisition (30 ans en France)
 - Pas de taxe foncière
 - Marché évolutif de 2% / an
 - Rentabilité nette d'impôts de 4% et plus
- SIMPLE
 Faible nécessité d'apport
- LE CHOIX DE LA TRANQUILLITÉ
 - Gestion totale de votre bien - Garantie loyer impayé
 - Prise en charge de votre déclaration fiscale
 - Montage du dossier de financement aux meilleures conditions

POUR EN SAVOIR PLUS
+33 (0)7 70 70 25 15

**NOUS PARLONS FRANÇAIS
 WIR SPRECHEN DEUTSCH**



germain.stauffer@lp2r.eu
 www.lp2r.eu
 Großherzog-Friedrich-Straße 2
 77694 KEHL - Allemagne

Un service gratuit pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez-nous vos annonces (maximum 4 lignes) en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail: valerie.villard@fdc67.fr. Délai de dépôt des annonces, le 15 du mois précédent la parution.

Armes/optiques

■ Blaser R 93 synthétique vert calibre 300 WM année 2013 avec montage Blaser à rail et lunette Zeiss Victory Varipoint 3-12x56 HT réticule lumineux 60. L'ensemble : 3500€. Lunette seule : 1500€ - Tél. 06 07 55 24 69

■ Mauser 66 S canons interchangeables calibre 7X64 avec lunette Schmidt & Bender 3-12X50 montage pivotant et calibre 243 WIN avec lunette Zeiss 6X42 montage crochets + 40 cartouches 7X64 RWS. En bon état : 2500€ - Tél. 06 07 75 76 19

■ Mixte juxtaposé Adamy Suhl 16/70, 9,3x74R avec de magnifiques gravures et un très beau bois. Etat irréprochable : 2500€ - Tél. 07 86 01 41 33

■ Fusil Arriéta calibre 12 Juxtaposé à platines Jaspées. Etat neuf : 1400€ - Tél. 03 88 14 01 46

■ Carabine Benelli Argo. E limited edition calibre 300 win avec lunette Méopta Méostan 1x6x24 réticules lumineux, montage fixe. Le tout neuf - Tél. 03 88 14 01 46

■ Mixte BRNO en 7x57R et 16/70 avec gravures et point rouge Tasco BKR 30 reddot 1/11. Prix : 450€ - Tél. 06 10 15 89 30

■ Carabine STEYR LUXUS calibre 7x64 N° 205405 avec lunette Schmidt & Bender 2,5-10x56. Excellent état : 1650€ - Tél. 06 80 87 49 84 (heure repas)

■ Mixte BETTINSOLI calibre 12 et 7x65 R N° 74159 avec lunette Zeiss 1,5-6x42. Bon état général : 1450€ - Tél. 06 80 87 49 84 (heure repas)

■ Carabine Blaser K77 super luxe cal. 7x65 R, finition canon avec manchon, gravure avec fine arabesque à l'anglaise. Equipée d'une lunette Schmidt et Bender 3-12x50 rét. 1 et une réserve dural gravée. Acheté chez J-J SIPP. Facture fournie. L'ensemble est en très bon état proche du neuf. 6000€. - Tél. 03 69 78 03 58

Divers

■ Vends échelle d'affût alu, 4 m de haut. 300€ à débattre Tél. 06 16 44 42 98

■ Cherche chambre froide (en occasion) pour 3 pièces de gibiers - Tél. 06 82 01 51 61

■ Vends jeunes furets blancs aux yeux rouges, nés pendant le week-end de la Pentecôte. Disponibles fin août, début septembre - Tél. 06 40 11 41 05

■ Vends canne à Pirsch Tripos camo «Bog-geat» Etat neuf: 125€ - Tél. 06 86 56 23 67

Chasse offre

■ Part battue (10 jours) - Vosges du Nord - Tableau important. Prix : 2200€ - Mail : chasse67vn@gmail.com

■ Cherche partenaire sérieux - Belle chasse région Bitche - Parts battues cerfs, chevreuils et sangliers - Tél. 06 89 15 60 46

■ Cherche partenaire - lot de 1000 ha - cerfs, sangliers, chevreuils - région Vosges du Nord - Tél. 00 32 478 50 40 65

■ Cherche partenaires part battues sur chasse 1200 ha région La Petite Pierre - Riche en cerfs, sangliers, chevreuils, avec abri de chasse. Prix 1500€ pour mini 6 battues + 1 invité - Tél. 06 79 65 17 86

■ 1 part battue disponible (uniquement sangliers) Strasbourg Nord - Tél. 06 74 31 78 51

Chiens

■ Chiots Epagneuls Picards (N° portée SCC : 20160758). Nés le 12/05/2016. 3 femelles - 7 mâles. Race rare, en développement régulier en France et au-delà (dans toute l'Europe et sur le continent américain). Chien d'arrêt continental. Tempérament docile, affectueux. Chasseur polyvalent, arrêt, rapport, y compris à l'eau. Excellent bécassier. Parents chasseurs LOF excellentes origines, chasse, travail avec carte génétique, dysplasie B, TAN, prix en expositions. Mère : Rapport à l'Eau, CACIB & CACS. Non porteuse du gène fauve, MHOC certifié négatif. Chiots vendus à 2 mois pucés, vaccinés, (avec réalisation des profils génétiques et test locus). Femelles 700€ - Mâles 550€. N° père: 250268710294102 /N° mère: 122GES. Tél. 06 80 95 82 39 (heures repas) email : echivot1961@gmail.com

■ Chiots Rouge du Hanovre LOF à réserver. Tél. [file://localhost/TEL/03 03 89 58 91 28](mailto:file://localhost/TEL/03%2003%2089%2058%2091%2028) - Port. 06 80 25 86 50. Mère Lof 6 HAN.SCH.160/47 - 250269602573116. Père Lof 6 HAN.SCH.137/81 - 250269603667776

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Août 2016

1 août	05h03	à	22h06
5 août	05h09	à	21h59
10 août	05h15	à	21h51
15 août	05h22	à	21h43
20 août	05h29	à	21h33
25 août	05h36	à	21h24

● 2 août ● 18 août

Septembre 2016

1 sept.	05h46	à	21h10
5 sept.	05h52	à	21h01
10 sept.	05h59	à	20h51
15 sept.	06h06	à	20h41
20 sept.	06h13	à	20h30
25 sept.	06h20	à	20h19

● 1 sept. ● 16 sept.

Octobre 2016

1 oct.	06h28	à	20h07
5 oct.	06h34	à	19h59
10 oct.	06h41	à	19h49
15 oct.	06h49	à	19h39
20 oct.	06h57	à	19h29
25 oct.	07h04	à	19h20

● 1 oct. ● 16 oct.



GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
 Email : andre.garage@wanadoo.fr



RETROUVEZ VOTRE ANIMAL OÙ QU'IL SOIT, GRÂCE À SON COLLIER CONNECTÉ !

Un accessoire indispensable
pour les chiens fugueurs, les chiens de chasse...

.....



Localisation
en temps réel



Alerte
anti-fugue



Réalité augmentée
et Boussole



Historique
des balades



Ultra-résistant



Étanche

Crédit Mutuel Mobile

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de couverture de réseau et d'utilisation en zones découvertes. Détails de l'offre auprès de votre conseiller.

Offre disponible dans les caisses de Crédit Mutuel proposant ce service.

Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 € - RCS Paris 421 713 892 - 12, rue Gaillon, 75 107 Paris Cedex 02.

Annoncesur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr, proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A. entreprises régies par le Code des Assurances ; MTRL, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

ARMURERIE
Buffenoir



STAND DE TIR DE 100M SUR PLACE POUR LE RÉGLAGE DE VOS ARMES

EXPÉRIENCE CHEZ HOLLAND & HOLLAND AND PURDEY

DÉPOT VENTE
ARMES NEUVES
RÉPARATION
FABRICATION
MONTAGE CROCHET



36, IMPASSE DE LA GARE - 67640 LIPSHEIM

TEL : 03 88 68 16 96

info@armurerie-buffenoir.fr - www.armurerie-buffenoir.fr